

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 juillet 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale**Cinquante-huitième session**

Points 28, 93, 95, 110, 111 et 170 de la liste préliminaire*

**La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix
et la sécurité internationales****Questions de politique macroéconomique****Développement durable et coopération économique internationale****Prévention du crime et justice pénale****Contrôle international des drogues****Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Conseil de sécurité****Cinquante-huitième année****Lettre datée du 9 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune que les chefs des États membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale ont signée à Almaty le 5 juillet 2003 (voir annexe).

Au nom des Missions permanentes de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan – États membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale – auprès de l'Organisation des Nations Unies et en ma qualité de représentant du pays qui a accueilli la réunion, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 28, 93, 95, 110, 111 et 170 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

(Signé) Yerzhan Kh. **Kazykhanov**

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



**Annexe à la lettre datée du 9 juillet 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration commune des chefs d'État de la République
du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République
d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan**

Les Présidents de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan,

- Ayant examiné les questions relatives au développement de la coopération régionale multilatérale dans le cadre de l'Organisation de coopération d'Asie centrale, la situation dans la région et aux alentours et d'autres sujets internationaux d'actualité,
- Se fondant sur la pratique d'un dialogue ouvert et constructif qui s'est établie et les acquis obtenus à ce jour sur le plan de la compréhension et de la confiance mutuelles,
- Mus par le désir commun de développer la coopération multilatérale sur la base des principes d'une véritable égalité de droits, de l'assistance mutuelle et du respect des intérêts réciproques et agissant dans l'esprit d'amitié et de bon voisinage qui caractérise les relations entre les peuples d'Asie centrale,
- Affirmant leur volonté de continuer à élargir la coopération régionale dans tout l'éventail des relations interétatiques afin de garantir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région,
- Attachant une importance particulière à l'approfondissement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme international, l'extrémisme politique et religieux, le trafic illicite de stupéfiants, les migrations illégales et la criminalité transnationale organisée,
- Considérant qu'il est primordial de continuer à renforcer la coopération économique, à utiliser activement le potentiel naturel et économique des pays membres et à développer les moyens de communication et de transport en Asie centrale,
- Ayant dressé un bilan de l'activité de l'Organisation de coopération d'Asie centrale après sa restructuration,

Déclarent ce qui suit :

I

Les chefs d'État estiment que l'Organisation de coopération d'Asie centrale est devenue une institution importante pour la coopération régionale et un rouage essentiel dans la constitution d'un système efficace de maintien de la stabilité en Asie centrale, et qu'elle apporte sa contribution aux efforts déployés par la

communauté internationale pour faire face aux menaces et aux défis du monde moderne.

L'Organisation de coopération d'Asie centrale, qui a été créée à partir de la Communauté économique d'Asie centrale, est devenue plus démocratique et plus souple et l'éventail des questions qu'elle traite s'est élargi. Outre les débats consacrés aux affaires économiques, elle conduit en son sein un dialogue ouvert confiant sur tous les problèmes vitaux de la région.

En 2002, les présidents des pays membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale ont tenu quatre réunions au sommet au cours desquelles ils se sont entretenus de questions d'actualité qui ont trait au développement de la région et à la politique internationale.

L'ouverture d'esprit et la volonté d'instaurer une coopération constructive avec d'autres pays et des organisations internationales constituent des principes intangibles pour l'Organisation de coopération d'Asie centrale.

Les chefs d'État saluent les résultats de la première réunion des parlementaires des États membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale qui a eu lieu à Tachkent le 18 novembre 2002 et au cours de laquelle on a examiné les questions relatives à l'introduction et à la promotion du parlementarisme dans les pays de la région, les perspectives de développement de la coopération interparlementaire et les nouvelles formes de coopération entre les États en vue de renforcer la paix et la stabilité dans la région. Ils notent le caractère opportun de la décision qui a été adoptée sur la création d'un mécanisme de coopération interparlementaire – la Conférence des parlementaires des États membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale.

Ayant fait le point de la situation sur l'inventaire des textes qui forment la base juridique et contractuelle de la Communauté économique d'Asie centrale et la cessation des activités de la société à petit nombre d'actionnaires « Banque de développement et de coopération d'Asie centrale », les chefs d'État ont donné pour instructions à leurs gouvernements respectifs de mener à bien cette tâche d'ici à la fin de l'année 2003.

Les chefs d'État notent qu'il importe de régler très rapidement l'ensemble des questions liées à la régularisation des frontières interétatiques.

II

Le développement d'une coopération économique et commerciale diversifiée constitue un objectif prioritaire au sein de l'Organisation de coopération d'Asie centrale.

À ce propos, les chefs d'État notent l'importance et l'utilité des forums commerciaux qui ont eu lieu les 28 et 29 novembre 2002 à Tachkent et le 6 mai 2003 à Och.

Les réunions des représentants des milieux d'affaires et des chefs d'entreprise ont démontré une nouvelle fois l'opportunité d'élaborer et de réaliser des projets communs, d'harmoniser les législations, d'assouplir les réglementations commerciales, de renforcer les contacts directs entre les entreprises et les hommes d'affaires et d'attirer les investissements dans l'économie des pays d'Asie centrale.

Les chefs d'État chargent leurs gouvernements respectifs de prendre les mesures voulues pour appliquer concrètement les accords conclus lors des forums commerciaux.

Les chefs d'État soulignent qu'il importe d'intensifier le processus de création de conditions favorables pour le commerce et l'investissement, et d'organisation d'une coopération dans les secteurs bancaire et financier.

Les chefs d'État de l'Organisation de coopération d'Asie centrale demandent à leurs gouvernements respectifs d'accélérer l'élaboration de projets d'accord sur la création de consortiums internationaux dans les secteurs de l'énergie hydraulique, des transports et de l'alimentation.

À cet égard, la tenue à Tachkent, en mai 2003, de l'assemblée annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la participation à cette assemblée de dirigeants des pays membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale, ainsi que la réunion annuelle des pays membres de la Banque islamique de développement qui doit se tenir en septembre prochain, revêtent une importance considérable pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers dans la région et de réaliser des projets internationaux de grande envergure, en particulier dans les domaines de l'énergie hydraulique et des communications.

Les chefs d'État décident de solliciter, auprès des institutions financières internationales, y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque islamique de développement, l'octroi d'une assistance aux fins de l'élaboration d'un schéma de fonctionnement pour les consortiums créés dans les secteurs de l'énergie hydraulique, des transports et de l'alimentation.

Étant donné l'enclavement de la région, le développement de l'infrastructure de transport et la garantie d'accès des pays membres aux ports maritimes et aux marchés mondiaux, qui implique notamment la possibilité d'utiliser le port d'Aktaou, revêtent une importance particulière.

Les chefs d'État notent que la région d'Asie centrale, qui, du fait de sa situation géographique, est dotée d'un énorme potentiel en matière de transit, doit être intégrée dans les couloirs de transport intercontinentaux et sont convenus de donner aux gouvernements des directives pour renforcer la coordination à cet égard.

III

Les chefs d'État estiment qu'il importe d'instaurer une large coopération entre les États de l'Organisation de coopération d'Asie centrale pour faire face aux dangers et aux défis communs, tels que le terrorisme, l'extrémisme, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les migrations illégales et la criminalité transnationale organisée.

À ce propos, les chefs d'État soulignent l'importance de la réunion des chefs des services de sécurité et de répression des États membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale, qui a eu lieu du 20 au 22 août 2002 à Tachkent, et

donnent pour instructions aux chefs desdits services de tenir régulièrement des réunions de ce genre.

Les chefs d'État notent tout particulièrement que le renforcement de la paix et de la stabilité en Afghanistan et l'établissement de relations de bon voisinage avec ce pays répond aux intérêts fondamentaux des pays d'Asie centrale. Les actions communes entreprises en vue de restaurer l'économie et l'infrastructure de l'Afghanistan contribueront pour beaucoup à garantir la sécurité et la stabilité régionales.

En conséquence, les chefs d'État expriment leur soutien aux efforts déployés par le Président Karzaï pour assurer le relèvement du pays à la suite du conflit et notent la nécessité d'intégrer l'Afghanistan dans le processus de coopération régionale en Asie centrale.

IV

Aux yeux des chefs d'État, l'élargissement et l'approfondissement de la coopération dans les domaines culturel et humanitaire constituent un facteur important pour le renforcement des relations d'amitié et de bon voisinage entre les pays et les peuples d'Asie centrale.

Les participants au Sommet préconisent également un élargissement des liens culturels, éducatifs et scientifiques entre les pays de l'Organisation de coopération d'Asie centrale.

Ils constatent que la collaboration dans le règlement des questions relatives à l'organisation des activités de radio et de télédiffusion que les pays membres de l'Organisation de coopération d'Asie centrale mènent mutuellement sur leurs territoires est un objectif clef dans ce contexte.

À cette fin, il a été décidé d'organiser au deuxième semestre 2003 une réunion des dirigeants des sociétés de radiodiffusion et de télévision afin de régler les questions techniques et pratiques et de fixer des quotas pour les échanges d'émissions.

V

Les chefs d'État soulignent que les négociations constructives qui ont eu lieu dans un climat de franchise et de compréhension réciproque ont largement contribué au développement d'une coopération multilatérale mutuellement avantageuse pour les États d'Asie centrale.

Les participants au Sommet notent que l'Organisation de coopération d'Asie centrale a fonctionné de manière efficace lorsque la République d'Ouzbékistan assurait la présidence au sein de cette organisation.

Les chefs d'État expriment leur gratitude au Président de la République du Kazakhstan, N. Nazarbaev, pour l'accueil chaleureux et cordial qu'il leur a réservé sur le territoire hospitalier du Kazakhstan.

Le Président de la République du Kazakhstan
(*Signé*) N. **Nazarbaev**

Le Président de la République kirghize
(*Signé*) A. **Akaev**

Le Président de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) E. **Karimov**

Le Président de la République du Tadjikistan
(*Signé*) E. **Rakhmonov**

Almaty, le 5 juillet 2003
